

# A circonstances exceptionnelles, baccalauréat exceptionnel

*Par Matthieu Orphelin, député, ancien vice-président à l'éducation et à l'apprentissage de la Région des Pays de la Loire et un collectif de professeurs, élèves et parents d'élèves*

*Version mise en consultation publique le 23 mars 2020, pour avis avant le vendredi 27 mars 2020.*

Depuis la fermeture des établissements scolaires, les enseignants et les équipes des établissements scolaires sont pleinement mobilisés pour assurer la continuité pédagogique dans le contexte de crise sanitaire. Au lycée, les cours à distance prennent une dimension particulière pour les élèves de Première et de Terminale préparant les épreuves du baccalauréat. Espaces numériques de travail, visioconférences, appels téléphoniques, les outils permettant aux enseignants et élèves d'échanger et travailler sont divers.

Dans l'hypothèse très probable selon laquelle la crise sanitaire que nous vivons devrait se poursuivre plusieurs semaines, au moins jusqu'aux vacances de Printemps, l'organisation des épreuves du baccalauréat ne sera pas possible selon les modalités habituelles.

Le ministre de l'Education Nationale a d'ores et déjà ouvert la porte à une évolution du baccalauréat en fonction de la durée de la crise sanitaire, mais dans la logique de préserver les épreuves finales. Nous pensons qu'il faut envisager dès maintenant des modalités adaptées au contexte si particulier de cette année : à circonstances exceptionnelles, baccalauréat exceptionnel.

Quand les élèves et leurs professeurs pourront (enfin !) regagner le chemin de l'école, il faudra prendre le temps de finaliser les apprentissages qui se seront poursuivis pendant le confinement, de les consolider, de les valider. On ne peut pas imaginer une fin d'année scolaire deux semaines plus tard, avec des élèves en épreuves, puis des enseignants en correction de copies. La priorité doit être donnée à la formation, à l'accompagnement des élèves, plus qu'à l'évaluation.

Dans ce contexte, et dans cette année si particulière où les bacheliers 2020 seront les derniers lauréats de « l'ancien bac » (se pose d'ailleurs la question du devenir des élèves de Terminale redoublants en fin d'année)<sup>1</sup>, nous proposons de déterminer les notes du baccalauréat sur les moyennes des trois trimestres de Terminale : les deux premières (sur lesquelles reposent déjà les réponses de Parcoursup), et une troisième qui tiendrait compte du travail réalisé pendant le confinement et des semaines de cours jusqu'à la fin du mois de juin.

Une telle décision aurait beaucoup d'avantages. Elle diminuerait la pression sur les élèves (le stress actuel lié au confinement est pour nos jeunes un rite initiatique et une préparation aux épreuves de demain bien plus intenses que de passer le bac), pour les enseignants (mobilisés sur l'enseignement à distance), pour les familles (qui accompagnent comme elles le peuvent leurs enfants), et pour les équipes administratives des lycées qui n'auraient pas à assurer la logistique des épreuves finales. Elle permettrait également de disposer pour une fois d'un vrai dernier trimestre dans les lycées, avec des cours assurés jusqu'à la fin du mois de juin, pour que les élèves de Terminale aient le temps de finir tous les programmes (préférable au bachotage pour préparer l'entrée dans le supérieur) et de retrouver le vivre-ensemble si important après de longues semaines de confinement.

---

<sup>1</sup> Pour les filières générales et technologiques. Pour les filières professionnelles, la réforme arrivera au niveau bac avec un an de décalage, en 2021. Notre raisonnement est valable pour les trois filières.

Pour les élèves de Première, première promotion du nouveau baccalauréat avec le contrôle continu et les épreuves communes de contrôle continu (E3C), nous proposons de la même façon une poursuite de la formation des élèves jusqu'à la fin du mois de juin, avec un temps pour faire le bilan des apprentissages qui se seront poursuivis pendant les semaines de confinement, et un temps pour finir les programmes avec sérénité. Il n'y aurait alors pas de deuxième session d'E3C. Ces évaluations seraient remplacées par une note de troisième trimestre, pour les disciplines du tronc commun, et pour la spécialité abandonnée en Terminale. Enfin, les notes de français seraient déterminées sur les trois trimestres de première, avec possibilité pour ceux qui le souhaiteraient, d'avoir un oral de rattrapage.

Bien sûr, cette solution n'est en rien idéale. Parce qu'il est évident que la « continuité pédagogique » qui s'expérimente en ce moment n'est pas parfaite : certains enseignants sont dans l'impossibilité d'accompagner le travail de leurs élèves (enfants en bas âge, maladie, difficultés techniques...); certains élèves ne peuvent pas réaliser le travail attendu (pas d'ordinateur disponible, environnement peu propice au travail scolaire, difficulté à s'organiser en autonomie...). Il n'est pas question, en évaluant les apprentissages au retour du confinement, de renforcer les inégalités déjà présentes dans le système éducatif français. On fera confiance à chaque enseignant pour laisser le temps aux élèves de faire le point, de se remettre en route, de rattraper le retard si besoin, avant de valider les compétences acquises à distance. En restant juste. Et bienveillant.

Enfin, il faudra aussi envisager des oraux de rattrapage pour les élèves de Terminale obtenant une moyenne entre 8 (ou 6 ?) et 10 sur 20 à l'issue des résultats du troisième trimestre, et une session de rattrapage en septembre pour les élèves recalés, leur donnant une dernière chance d'échapper à un redoublement difficilement envisageable...

Tout est possible.

A circonstances exceptionnelles, baccalauréat exceptionnel.